

**RÉUNION DU CONSEIL
22 OCTOBRE 2018**

Lundi, le 22^e jour du mois d'octobre 2018, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 17 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
 - 3.1. Consentement pour gérer les autorisations et les procurations auprès de Revenu Québec
 - 3.2. Consentement de signature pour l'inscription à clicSÉCUR de Revenu Québec
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

3. AFFAIRES NOUVELLES

2018-10-147

3.1 CONSENTEMENT POUR GÉRER LES AUTORISATIONS ET LES PROCURATIONS AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les membres du conseil autorisent Mme Sandra Turcotte, dûment nommée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en vertu de la résolution numéro 2017-11-145 que le Conseil a adoptée à sa séance régulière du 13 novembre 2017, à gérer les autorisations et les procurations, donner les informations, administrer les biens à titre de représentant de la Municipalité, ainsi qu'à faire les modifications nécessaires pour l'ensemble des dossiers pour et au nom de la Municipalité auprès de Revenu Québec;

QUE cette autorisation entre officiellement en vigueur ce 22 octobre 2018 et ce, pour une durée illimitée.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-10-148

3.2 CONSENTEMENT DE SIGNATURE POUR L'INSCRIPTION À CLICSÉCUR DE REVENU QUÉBEC

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des

conseillers :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain autorisent Mme Sandra Turcotte, dûment nommée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en vertu de la résolution numéro 2017-11-145 que le Conseil a adoptée à sa séance régulière du 13 novembre 2017, à signer tous les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR auprès de Revenu Québec et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer à Mme Sandra Turcotte les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR;

QUE cette autorisation entre officiellement en vigueur ce 22 octobre 2018 et ce, pour une durée illimitée.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

2018-10-149

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 17 h 37.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe